



Bruxelles, le 5 octobre 2015  
(OR. en)

12318/15

LIMITE

JAI 686  
CFSP/PESC 554  
COSI 114  
COPS 286  
ENFOPOL 260  
COTER 124  
SIRIS 64  
FRONT 197  
CATS 89  
EDUC 255

## NOTE

Origine:	coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	12139/15 + COR 1 12551/15
Objet:	<b>Suivi de la déclaration des membres du Conseil européen du 12 février 2015 sur la lutte contre le terrorisme: état de la mise en œuvre des mesures</b>

## I. INTRODUCTION

Les orientations fournies par les membres du Conseil européen le 12 février 2015 ont été et restent un élément moteur important des travaux menés au niveau de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Un tableau global de la mise en œuvre des mesures a été esquissé par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme en juin 2015 (doc. 9422/1/15 REV 1) et par la Haute Représentante/Vice-présidente dans une lettre adressée au Conseil européen de juin.

Depuis, l'attaque déjouée à bord d'un train Thalys, le 21 août 2015, est venue rappeler que le Conseil doit définir une ligne de conduite politique, et confirmer la nécessité de progresser rapidement.

Le profil de l'assaillant du Thalys prouve l'importance et la pertinence des questions auxquelles l'UE réfléchit: c'est une personne qui avait effectué de nombreux déplacements en Europe, pris un vol pour la Turquie avant de revenir par la voie terrestre (route des Balkans), acheté des armes à Bruxelles, réglé son billet de train en liquide et visionné des prêches sur internet avant de passer à l'acte. L'échange d'informations entre les services répressifs et les services de sécurité s'est avéré problématique. La déclaration adoptée lors de la réunion ministérielle organisée le 29 août à Paris, à l'invitation du gouvernement français, mettait l'accent sur un certain nombre de domaines d'action (doc. 11594/15).

## **II. PRIORITÉS POUR L'ACTION DE L'UE/ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DU 12 FEVRIER 2015**

Les domaines ci-après en particulier doivent être traités en priorité et avec une énergie renouvelée.

### **1. Gestion des frontières**

**a) Dossiers passagers (PNR) dans l'UE:** le vote intervenu au sein de la commission LIBE en juillet 2015 en vue d'engager les trilogues est un élément positif. Lorsque les trilogues auront été menés à bien, la commission LIBE adoptera un rapport révisé qui sera transmis ensuite à la plénière du PE. Il sera difficile de dégager une majorité au sein du PE dans la mesure où, au sein de la commission (LIBE), seul un des rapporteurs fictifs (PPE) a voté en faveur du texte. Il faut donc poursuivre le dialogue avec le PE.

**b) Mise en œuvre coordonnée des indicateurs de risque communs:** la finalisation des indicateurs de risque communs par la Commission est un élément positif. Il reste cependant des problèmes à régler pour ce qui est de leur mise en œuvre coordonnée, également évoquée dans la déclaration de Paris. L'agence Frontex devrait apporter son soutien à la mise en application des indicateurs de risque communs et à la mise en œuvre coordonnée de contrôles plus systématiques par les États membres. Frontex pourrait être invitée à traduire les indicateurs en lignes directrices opérationnelles et à les mettre en œuvre aux points de passage frontaliers officiels et dans le cadre de ses opérations conjointes telles que Poséidon en Grèce et Triton en Italie, en élargissant la portée à une sensibilisation accrue à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est du filtrage et du débriefing. Il est essentiel qu'Europol et Frontex coopèrent étroitement et concluent dans les meilleurs délais un accord sur l'échange de données à caractère personnel (accord de coopération opérationnelle). À titre préalable, Frontex a présenté les mesures destinées à mettre

en œuvre l'échange de données à caractère personnel au contrôleur européen de la protection des données, en vue d'obtenir son feu vert, et devra mettre au point l'environnement TIC requis à cet effet. Le premier échange de données devrait faire l'objet d'un test en mars 2016. Cependant, la nouvelle approche développée d'après les propositions de la Commission, reposant sur les "hotspots", et en particulier la task force régionale de l'UE à Catane, permet aux agents de Frontex et d'Europol de coopérer sur place et de faire le meilleur usage possible du filtrage et du débriefing des migrants. La coopération entre Frontex et Eurojust est importante aussi. Frontex pourrait examiner comment faciliter des opérations coordonnées et simultanées de contrôles aux frontières extérieures, sur des itinéraires ciblés, et contribuer à une approche de sécurité axée sur l'intégration des informations concernant tous les types d'itinéraires. Frontex pourrait aussi assurer une formation, ce qui exigerait des ressources appropriées.

La Commission, Frontex, Europol et les États membres devraient régulièrement mettre à jour les indicateurs de risque communs et les lignes directrices opérationnelles.

**c) Connexion électronique entre les gardes-frontières des États membres et les bases de données d'Interpol:** un certain nombre d'États membres n'ont pas encore connecté les gardes-frontières aux bases de données d'Interpol, de sorte qu'il est difficile de procéder à des vérifications systématiques dans les bases de données sans entraver les déplacements des voyageurs. La Commission européenne pourrait être invitée à coopérer avec les États membres concernés en vue de soutenir financièrement la mise à niveau de la technologie, ce qui serait également utile dans le contexte de la migration.

## **2. Échange d'informations**

**a) Système d'information Schengen (SIS II):** il est essentiel d'utiliser le SIS II au maximum de ses possibilités, à la fois pour ce qui est d'y enregistrer des informations et de procéder à des consultations, conformément aux recommandations formulées par le groupe "SIS/SIRENE" en décembre 2014<sup>1</sup>. D'autres améliorations sont possibles. Dans ce contexte, il serait intéressant d'analyser l'utilisation qui a été faite du SIS II en relation avec l'auteur de l'attaque contre le Thalys (Ayoub El-Khazzani) et d'en tirer les enseignements. Il importe d'utiliser le système de manière appropriée et cohérente et de tirer les enseignements de l'expérience des uns et des autres sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Par conséquent, il faut privilégier la mise en œuvre pratique du système. Par ailleurs, des données sont nécessaires pour pouvoir évaluer l'utilisation du SIS II dans le contexte des combattants étrangers.

---

<sup>1</sup> 14523/3/15 REV 3.

**b) Europol:** depuis janvier 2013, les États membres communiquent à Europol davantage d'informations sur les combattants terroristes étrangers. Le nombre total de contributions s'élève actuellement à 1 609 (620 à la fin février 2015), 9 724 personnes/entités étant inscrites auprès du point de contact "voyageurs" (3 600 en mars 2015) et, pour 1 969 d'entre elles, il est confirmé qu'il s'agit de combattants qui se déplacent. Interpol est devenu un contributeur important au point de contact "voyageurs", plus de 3 000 personnes ayant fait l'objet d'un signalement en septembre 2015.

Malgré ces évolutions positives, le point de contact "voyageurs" n'est pas encore en mesure, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif (informations fragmentaires), de fournir des analyses complexes et approfondies concernant des cas opérationnels qui ont été rapportés dans l'UE, étant donné que plus de la moitié de l'ensemble des contributions émanent de cinq États membres et d'un pays tiers associé, une tendance qui reste inchangée.

Le point de contact "voyageurs" génère des concordances en liaison avec des numéros de téléphone étrangers utilisés par des suspects en route vers le Proche-Orient, également dans le cadre de l'aide à l'immigration illégale. Cela montre que les États membres et les pays tiers partenaires, par leurs contributions au point de contact "voyageurs", pourraient bénéficier d'informations de meilleure qualité.

Entre mars et septembre 2015, les contributions concernant des combattants étrangers qui ont alimenté le système d'informations d'Europol (SIE) sont passées de 188 à 1 527.

**c) Eurojust:** la coopération opérationnelle via Eurojust et l'échange d'informations en matière judiciaire avec Eurojust ont considérablement augmenté. Alors qu'en 2014, des États membres ont sollicité l'assistance d'Eurojust dans 13 affaires de terrorisme, en 2015 (jusqu'au 15 septembre) le nombre de cas dont Eurojust a été saisi est passé à 22. Le nombre de cas concernant des combattants terroristes étrangers est passé de 3 l'année dernière à 14 en 2015 (jusqu'à maintenant). Eurojust a organisé cinq réunions de coordination sur des cas liés à des combattants terroristes étrangers en 2015. Eurojust a été informé de la constitution d'une équipe commune d'enquête en 2014 et en 2015, chaque fois en liaison avec des combattants terroristes étrangers, et de la signature, par un État membre, de 10 équipes communes d'enquête en la matière. On constate une hausse importante des échanges d'informations sur les poursuites en cours, de 34 cas en 2014 à 84 cas en 2015 (jusqu'à aujourd'hui).

Depuis son association au point de contact "voyageurs" en mars 2015, Eurojust a transmis deux contributions, en demandant un recoupement avec la base de données d'Europol. Des représentants du point de contact "voyageurs" ont assisté à deux réunions de coordination chez Eurojust en 2015. Eurojust renforce la coopération avec les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), les encourageant à désigner des points de contact Eurojust, y compris spécifiquement pour les questions liées à la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, Eurojust organisera un séminaire avec les pays de la région à la fin de 2015, axé sur la coopération judiciaire concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers. Comme les années précédentes, Eurojust présentera au Conseil de décembre un rapport sur l'action menée sur le plan de la justice pénale face au problème des combattants étrangers, et elle formulera des recommandations sur la marche à suivre.

### **3. Armes à feu**

Les incidents de Paris montrent qu'il importe et qu'il est urgent de s'attaquer au problème des armes à feu. La priorité devrait être accordée à la mise en œuvre des conclusions ambitieuses que le Conseil doit adopter le 8 octobre, notamment pour ce qui est de l'adoption du règlement de la Commission concernant la désactivation des armes à feu (acte d'exécution en vertu de la directive en vigueur) d'ici la fin de l'année et de la présentation d'une proposition de modification de la directive en question au début de l'année prochaine.

Il convient d'améliorer les travaux menés dans le cadre de l'action de l'UE en vue de lutter contre le trafic d'armes à feu en associant l'ensemble des États membres de manière plus proactive et en se concentrant sur des actions de nature plus opérationnelle par l'association des pays voisins des Balkans occidentaux et de la région MENA.

### **4. Internet**

**a) Unité de signalement des contenus sur Internet (EU IRU) au sein d'Europol:** la phase pilote a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2015. L'unité de signalement des contenus sur Internet (EU IRU) a mis en place des partenariats avec des sociétés actives dans le domaine d'Internet et elle étudie les moyens techniques permettant d'améliorer la coopération, notamment le processus de signalement. L'IRU a déjà procédé à 500 signalements, dont 90 % ont permis le retrait des contenus faisant l'objet d'une alerte. La plupart des demandes émanaient de la capacité de surveillance de l'IRU. L'unité est active sur les principales plateformes, mais ses ressources sont insuffisantes pour en surveiller d'autres.

L'IRU s'attaque aussi à l'aide à l'immigration illégale et analyse en permanence, 7 jours/7, les informations circulant sur les médias sociaux; elle a fourni un appui opérationnel à une enquête portant sur des attentats terroristes récents. L'EU IRU participera à trois projets de recherche au titre d'Horizon 2020 concernant la surveillance des sources ouvertes et la détection de la propagande, en fonction des besoins constatés dans les États membres. Les résultats de ces projets seraient utilisés par l'unité pour apporter un soutien aux États membres.

Il est essentiel que l'IRU bénéficie de tout le soutien nécessaire pour se transformer en capacité opérationnelle initiale d'ici janvier 2016. Le problème est que l'unité n'a pas de certitude quant au budget qui lui sera attribué dans les années à venir, ce qui freine la planification de ses futures activités. Elle doit disposer d'un nombre suffisant d'experts. Deux détachements d'experts nationaux, de courte durée, viendront à échéance à la fin de 2015. Des ressources doivent également être mises à disposition pour que l'unité dispose de compétences et de capacités techniques de pointe. Il faut que les États membres multiplient les contributions pour signalement.

**b) Équipe de conseil en communication stratégique sur la Syrie (SSCAT):** L'équipe de conseil en communication stratégique sur la Syrie (SSCAT), un projet pilote d'une durée de 18 mois financé par la Commission, a donné de très bons résultats jusqu'à présent. L'équipe a déjà prodigué des conseils à près de la moitié des États membres de l'UE et il est impératif de renforcer la communication et les contre-discours. Le projet se terminera à la mi-2016, sauf prolongation. Il conviendrait de prolonger et d'élargir la SSCAT: il s'agit désormais non seulement de couvrir les situations liées à la Syrie, mais aussi, plus largement, d'empêcher la radicalisation et l'islamophobie, en particulier compte tenu de la crise des réfugiés. Le moment est également venu de donner à la SSCAT les moyens d'appuyer la mise en œuvre de campagnes de communication dans les États membres intéressés et de soutenir les institutions de l'UE pour qu'elles améliorent la communication dans le monde arabe. Le nombre de relais est un élément essentiel dans la communication en ligne: le soutien à la société civile est déterminant pour une communication plus efficace et une SSCAT au mandat élargi serait à même de créer et de soutenir un tel réseau.

**c) Forum avec les sociétés actives dans le domaine d'Internet:** la Commission prépare activement le lancement du Forum d'ici la fin de l'année, notamment en organisant régulièrement des réunions préparatoires avec des experts. Il importe de lancer le Forum dès que possible et de s'investir pleinement, en établissant des relations constructives et mutuellement avantageuses avec les entreprises de l'Internet.

## 5. Prévention de la radicalisation

### a) Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR) - Centre d'excellence:

Des progrès ont été accomplis et le centre est en cours d'établissement. Cette initiative phare de la Commission développera les activités du RSR, animera le réseau et offrira aux États membres la possibilité d'obtenir des conseils d'experts ciblés concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets PREVENT. Il est important que les États membres tirent pleinement parti des services du RSR, selon leurs besoins, et favorisent la participation d'experts de première ligne aux activités du réseau. Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme préconise que le centre réserve certaines ressources aux activités menées avec les pays tiers prioritaires.

**b) Réinsertion:** La conférence ministérielle de haut niveau sur la réponse de la justice pénale à la radicalisation, organisée par Mme Jourova, membre de la Commission, en coopération avec la présidence luxembourgeoise et avec le soutien et la participation du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, constituera une étape importante dans les discussions relatives à la démarche à adopter sur le plan pénal à l'égard des combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine et aux expériences acquises en ce qui concerne les programmes de réinsertion dans le cadre judiciaire, que ce soit en prison ou en dehors, ainsi qu'aux défis rencontrés à cet égard.

Le suivi assuré en la matière sera important, y compris pour déterminer la meilleure façon pour l'UE de soutenir les États membres dans ce domaine. Il est important de réunir les acteurs du secteur judiciaire et de PREVENT, et c'est précisément l'objet de la conférence. Le RSR pourrait jouer un rôle important en aidant les États membres à élaborer des programmes de réinsertion et en facilitant l'échange de bonnes pratiques.

**c) Prévention de l'islamophobie/contre-discours:** La crise des réfugiés montre combien il est important de réagir à l'islamophobie, en particulier dans les régions où vivent peu de musulmans et où les préjugés peuvent être particulièrement tenaces. Dans ce contexte, le colloque annuel 2015 sur les droits fondamentaux, axé sur la promotion de la tolérance et du respect, notamment pour prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie, organisé par M. Timmermans, premier vice-président de la Commission, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015, a permis de faire émerger des idées sur la manière dont l'UE peut contribuer à remédier à ce phénomène. La prévention de la radicalisation parmi les réfugiés revêt également un caractère prioritaire; il est déterminant de permettre aux réfugiés de s'intégrer rapidement, et de définir une stratégie quant aux meilleurs moyens de proposer des services religieux aux communautés de réfugiés.

Certes, certains craignent que le groupe Daech ne profite de la crise des réfugiés pour faire entrer clandestinement des djihadistes dans l'UE, mais selon le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, les citoyens/résidents de l'UE qui se sont radicalisés et les combattants étrangers qui sont retournés dans leur pays d'origine en provenance d'Iraq ou de Syrie et ayant reçu l'ordre de commettre des attentats ou aspirant à le faire représentent une menace nettement plus grave.

Cela étant, au vu de la crise des réfugiés, il est indispensable:

- de mieux tirer parti du contre-discours puissant que la situation des réfugiés permet d'opposer au discours de Daech: en effet, alors que le groupe Daech se fait l'avocat de l'émigration (hijra) de tous les musulmans vers le soi-disant "État islamique", des centaines de milliers de musulmans votent avec leurs pieds et réfutent ainsi la vision de Daech en venant en Europe à la recherche d'une protection ou d'une vie meilleure. D'ailleurs, le fait que Daech ait appelé les réfugiés à revenir dans le "califat" traduit bien les craintes que lui inspire ce phénomène;
- de prendre des mesures pour préserver la population réfugiée de la radicalisation.

Les États membres, avec le concours, le cas échéant, de la SSCAT et de la Commission, pourraient étudier les meilleurs moyens d'aider les victimes du groupe Daech à diffuser leur expérience.

**d) L'éducation** a un rôle important à jouer. Il serait utile que la Commission propose une initiative politique et des projets concrets relatifs aux solutions pouvant être apportées dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour prévenir la radicalisation, en application de la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement du 12 février et de la déclaration de Paris du 17 mars sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination au moyen de l'éducation. Il importera de faire preuve d'ambition, de voir grand et de mettre en place des programmes phare produisant des effets concrets dans toute l'Europe, en particulier sur le terrain, par exemple des programmes d'échange virtuel de grande envergure entre les étudiants d'Europe et ceux de la région MENA, à l'image de l'initiative prise par le président Obama pour rendre hommage à l'ambassadeur Stevens qui a trouvé la mort en Libye. Dans ce domaine, une coopération pourrait également être établie avec les entreprises de l'internet, afin d'améliorer la tolérance et la compréhension mutuelle entre les jeunes des deux rives de la Méditerranée. Il serait utile que la Commission présente en 2016 une communication relative à la contribution de l'éducation, de la culture et du sport à la prévention de la radicalisation, à l'appui des États membres, étudie la faisabilité de projets phare ambitieux et propose des solutions permettant d'utiliser au mieux les ressources financières de l'UE (le programme Erasmus +, à titre d'exemple) pour obtenir des effets encore plus nets sur le terrain.



## 6. Financement du terrorisme

Afin d'intensifier la lutte contre le financement du terrorisme, on pourrait étudier la possibilité d'engager au niveau de l'UE de nouvelles initiatives telles que, par exemple, celles proposées dans la lettre commune que les ministres des finances allemand et français ont adressée à la Commission européenne le 31 mars 2015: un système de gel des avoirs pour les terroristes basés dans l'UE et n'ayant aucun lien avec des organisations terroristes internationales (article 75 du traité de Lisbonne), le renforcement du contrôle des instruments de paiement anonymes, un cadre réglementaire empêchant les paiements en espèces pour les objets d'art (appartenant au patrimoine culturel), l'accroissement des mesures de vigilance à l'égard des flux financiers vers des zones à haut risque et l'amélioration de l'accès des cellules de renseignement financier aux données bancaires figurant dans des registres centralisés.

## 7. Action extérieure

Depuis cet été, l'UE a accompli d'importants progrès en ce qui concerne les projets régionaux de lutte contre le terrorisme en Afrique du Nord et au Proche-Orient (certains ont démarré ou sont sur le point d'être mis en œuvre). Les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 9 février 2015 continuent de baliser l'action extérieure. Alors que la présente note met l'accent sur le volet intérieur, trois faits nouveaux méritent d'être soulignés pour ce qui est du volet extérieur:

La **Tunisie** figurait au premier rang des priorités de l'UE dès avant l'attentat de Sousse, notamment parce que l'évolution qu'elle a connue constituait l'une des rares retombées encourageantes du printemps arabe. Au lendemain de l'attentat de Sousse, l'UE a renforcé ses liens avec la Tunisie: le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et le SEAE s'y sont rendus à nouveau en juillet 2015 et le premier dialogue renforcé et ciblé sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme s'est déroulé à Tunis, le 21 septembre 2015. Parallèlement, le G7 a lancé un processus intensif en faveur de la Tunisie, qui englobe la sécurité des frontières, du secteur aérien et du tourisme ainsi que la lutte contre le terrorisme. L'UE y a pris une part active. La Tunisie attend de l'UE qu'elle lui apporte un concours concret en matière de lutte contre le terrorisme, et il est urgent d'y donner suite.

La menace terroriste liée à la Tunisie, à la Libye, à l'Iraq, à la Syrie, à l'Égypte et à d'autres pays de la région vient souligner qu'il importe que l'UE continue de financer directement les **activités de lutte contre le terrorisme dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient**. Il est important de ne pas négliger le soutien à la lutte contre le terrorisme dans les pays de cette région même si la crise des migrants monopolise en grande partie l'attention. Si la situation en Tunisie se détériore à cause du terrorisme (sachant que le secteur du tourisme s'est déjà effondré, pesant directement ou indirectement pour jusqu'à 15 % du PIB), l'UE pourrait connaître un afflux de réfugiés plus nombreux encore.

Un autre axe prioritaire de l'action de l'UE porte sur la **Turquie**. Fin juin, le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme a coprésidé un séminaire sur la lutte contre le terrorisme organisé par le SEAE, avec la participation du SEAE, de la Commission, des agences compétentes pour la JAI et des États membres, qui s'est tenu au ministère turc des affaires étrangères à Ankara. La prochaine étape consistera à élaborer un plan d'action qui devra fait l'objet d'un accord avec la Turquie et qui couvrira plusieurs questions, dont la lutte contre l'extrémisme violent.

La **région des Balkans occidentaux** joue un rôle clé dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, la Commission et le SEAE ont salué l'initiative relative à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux menée sous la houlette de la Slovénie, qui vise à recenser les activités existantes et prévues et à jeter les bases pour poursuivre la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme dans la région. Cette initiative devrait être mise en œuvre sans tarder. Il convient par conséquent que la Commission envisage à titre prioritaire de financer des projets dans le cadre de cette initiative, notamment par l'intermédiaire de l'IAP.

## 8. **Transports terrestres**

À la suite de l'incident de sécurité qui s'est produit à bord du train Thalys le 21 août 2015, une réunion extraordinaire du groupe d'experts de l'UE sur la sûreté des transports terrestres (LANDSEC) s'est tenue à Bruxelles, le 11 septembre 2015, pour débattre de la sûreté des voyageurs par chemin de fer. La Commission, les États membres et les opérateurs sont convenus que la situation appelait une réaction proportionnée en matière de sûreté, qui ne nuise pas au bon fonctionnement des transports ferroviaires et ne remette pas en cause la nature des transports publics, y compris le chemin de fer, qui doivent demeurer ouverts, accessibles et rapides. La Commission examine les meilleurs moyens d'encourager les opérateurs ferroviaires et les autorités nationales à coopérer étroitement en vue d'évaluer la sûreté et d'adopter des plans en la matière couvrant les besoins de formation du personnel dans le domaine de la sûreté, les obligations en matière d'entraînements et d'exercices, la définition de niveaux de sûreté (dont l'activation incomberait aux États membres), la planification des mesures d'urgence et les plans de rétablissement des services pour faire face aux incidents graves. Il est souhaitable de procéder à des échanges de bonnes pratiques en matière de sécurité préventive dans les nœuds ferroviaires internationaux, mais une approche contraignante pourrait s'avérer nécessaire.

## **III. TRAVAUX FUTURS**

Compte tenu de ce qui précède, la présidence et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme ont défini, dans le document 12551/15, les travaux à mener d'ici décembre sur cinq axes prioritaires.